

ANNEXE N°4 DU SCHEMA REGIONAL DE SANTE :

OBJECTIFS QUANTIFIES DE

L'OFFRE DE SOINS

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU MEDICO-SOCIAL

ET

LA PERMANENCE DE SOINS DES ETABLISSEMENTS DE

SANTE

REVISION Mai 2026

(révision n°3)

SOMMAIRE

Introduction.....	4
1. Principes retenus dans la fixation des objectifs quantitatifs	4
2. Zoom sur les zones du schéma régional de sante 2023-2028.....	5
3. Structuration de l'annexe.....	5
I. Objectifs quantifiés de l'offre de soins.....	6
1. Activités de soins	6
1.1. Activité de médecine nucléaire.....	6
1.2. Activité de radiologie interventionnelle.....	7
1.3. Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie.....	7
1.4. Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie	8
1.5. Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal	9
1.6. Chirurgie	12
1.7. Chirurgie cardiaque.....	12
1.8. Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.....	13
1.9. Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques.....	14
1.10. Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	14
1.11. Hospitalisation à domicile	15
1.12. Médecine.....	16
1.13. Médecine d'urgence.....	17
1.14. Neurochirurgie.....	18
1.15. Psychiatrie.....	18
1.16. Soins critiques.....	19
1.17. Soins de longue durée	20
1.18. Soins médicaux et de réadaptation	21
1.19. Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale.....	23
1.20. Traitement des grands brûlés	23
1.21. Traitement du cancer	24
2. Equipements matériels lourds.....	25
2.1. Equipements d'imagerie en coupe à visée diagnostique.....	25
2.2. Caisson hyperbare.....	26
2.3. Cyclotron à utilisation médicale	27
II. Objectifs quantifiés de l'offre d'accompagnement.....	28

1.	Secteur des personnes en situation de handicap.....	28
2.	Secteur des personnes âgées.....	30
III.	Permanence des soins des établissements de santé	31

Introduction

Cette annexe du schéma régional de santé pour la Corse 2023-2028, présente les objectifs quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins et d'équipements matériels lourds soumis à autorisation, ainsi que les objectifs quantifiés de l'offre des établissements et services médico-sociaux tels que prévu à l'article R1434-76 du code de la santé publique et de la permanence des soins des établissements de santé.

Opposable à tous les établissements de santé, aux titulaires d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds, ainsi qu'aux établissements et services qui sollicitent de telles autorisations, cette annexe fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Les objectifs quantifiés de l'offre de soins sont définis par une cible chiffrée à 5 ans. Cette cible doit permettre, pendant la durée de mise en œuvre du présent schéma régional de santé, l'évolution de l'offre de soins.

1. Principes retenus dans la fixation des objectifs quantitatifs

Les implantations cibles prennent en compte une **analyse** :

- De l'activité, des besoins (taux de recours, avec standardisation), des flux de patients et des prévisions d'évolution de population de l'INSEE ;
- De la projection des professionnels de santé ;
- Des plateaux techniques existants.

Les **principes** guidant les évolutions retenues pour définir les implantations pour chaque activité de soins avec ses modalités, s'appuient sur :

- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge ;
- Une meilleure adaptation à l'innovation en santé ;
- Une plus grande territorialisation de l'organisation des soins (développement du « faire ensemble »).

Cette réforme permet l'émergence d'une logique globale de **gradation de l'offre** de soins reposant sur des fondements techniques médicaux tout en s'appuyant, dès que cela est justifié scientifiquement, sur des seuils d'activité minimale dans un contexte de renforcement de la qualité et de la pertinence des soins.

Cette gradation d'offre de soins est traduite **dans certaines modalités d'activités de soins** par des **mentions**.

Les activités concernées sont les suivantes :

- L'activité de médecine nucléaire ;
- L'activité de radiologie interventionnelle ;
- L'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;
- Le traitement du cancer.

Les mentions sont graduées de A à D au maximum, avec un principe : $A < B < C < D$.

Ainsi **pour les modalités d'activités de soins avec mentions, la présente annexe prévoit un nombre total d'implantations opposable pour la zone concernée**, avec une déclinaison par modalité sur chaque zone, intégrant une fourchette par mention qui permet d'adapter le nombre d'implantations à l'évolution des plateaux techniques du territoire. Ceci garantit l'implantation de l'activité de soins sur l'île avec la perspective de l'évolution vers l'hyperspécialité.

2. Zoom sur les zones du schéma régional de sante 2023-2028

La présente annexe fixe les objectifs quantifiés de l'offre de soins pour chaque activité de soins et d'équipements matériels lourds et par zone.

Par principe, **deux types de zones**, chacun s'attachant des activités de soins et équipements matériels lourds distincts, ont été retenus :

- La région ;
- Les territoires de démocratie sanitaire (Cismonte et Pumonte).

Ces zones sont fixées par l'arrêté ARS relatif à la définition des zones du schéma régional de santé en Corse en application de l'article R1434-30 du code de la santé publique.

La délimitation de ces zones est construite selon une logique de gradation des soins pour chaque activité de soins et équipement matériel lourd, garantissant l'accessibilité aux soins, et la continuité des prises en charge, et la fluidification des parcours. Cette gradation en deux niveaux a pris en compte :

- Les besoins de la population ;
- Les flux de patients et les temps d'accès ;
- Les contraintes liées à la démographie des professionnels de santé ;
- L'organisation de l'offre de services de santé existante et les adaptations nécessaires en particulier aux conditions techniques de fonctionnement ;
- Les coopérations entre acteurs de santé ;
- La disposition et les capacités de soins de l'offre existante.

Par exception, dans le cadre de la gradation de l'offre, et parce que toute les activités de soins ne peuvent bénéficier d'une autorisation sur l'île, une **zone interrégionale** est établie. **La zone de recours est celle de la région PACA**, dont les établissements de santé peuvent ainsi accueillir des patients Corse. Ces prises en charge programmées s'inscrivent dans un travail de réseau entre les professionnels et établissements (consultations avancées ; réunion de coordination pluriprofessionnelle ; ...).

Ainsi, **sont positionnées en zone** :

- **Régionale** :
 - o Les activités pour lesquelles **aucune autorisation** ne peut être ouverte en Corse, mais se réalisent par le biais des coopérations inter-établissements ;
 - o Les activités ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire insulaire, ne permettant qu'**une seule autorisation** ;
- **Infrarégionale**, les activités ayant vocation à un maillage plus resserré, permettant **plusieurs autorisations** sur l'île.

3. Structuration de l'annexe

Pour chaque offre de soins (en sanitaire, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds) et d'accompagnement (en médico-social) sont présentés :

- Le bilan 2023 de l'offre ;
- Les objectifs qualitatifs, avec un renvoi vers les fiches thématiques du schéma régional de santé et leurs objectifs généraux et opérationnels en lien avec l'offre ;
- Les objectifs quantitatifs de l'offre.

I. Objectifs quantifiés de l'offre de soins

1. Activités de soins

1.1. Activité de médecine nucléaire

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière cancer et Filière imagerie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positons (gamma caméra)		
Zone	Corse	4

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de Médecine nucléaire			
Mentions		A Actes diagnostiques ou thérapeutiques hors pathologie cancéreuses réalisés par l'administration de médicament radiopharmaceutique en système clos	B Actes diagnostiques ou thérapeutiques y compris pour les pathologies cancéreuses réalisés par l'administration de mrp en système clos / ouvert
Zone	Cismonte	1	0
	Pumonte	1	0

Informations complémentaires

- Suite à la réforme des autorisations, l'activité de médecine nucléaire est reconnue comme une activité de soins à part entière. Les autorisations pour les caméras à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions et caméras à positons, n'existent plus en tant que telle. L'autorisation de l'activité de médecine nucléaire emporte de droit une autorisation d'un à trois équipements par site d'implantation de l'activité de soin.

1.2. Activité de radiologie interventionnelle

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière imagerie, Filière cancer et Neurovasculaire aiguë du schéma régional de santé, ainsi qu'au niveau de la Permanence des soins des établissements de santé de la présente annexe.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Cette activité de soins est nouvellement créée dans le cadre de la réforme des autorisations.

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de radiologie interventionnelle					
Mentions		A actes de radiologie interventionnelle par voie endo-veineuse, y compris pour pose de voies d'abord, ainsi que les actes percutanés et par voie transfoficielle suivants : infiltrations profondes, ponctions, biopsies et drainages d'organes intra-thoraciques, intra-abdominaux ou intra-pelvien, hors actes des mentions B, C et D	B en sus des actes autorisés au titre de la mention A, et à l'exception des actes relevant spécifiquement des mentions C et D, les actes de radiologie interventionnelle par voie endo-veineuse profonde et endo-artérielle, ainsi que les autres actes de radiologie interventionnelle par voie percutanée ou transfoficielle	C en sus des actes autorisés au titre de la mention B et à l'exception des actes réalisés dans les conditions spécifiquement prévues au titre de la mention D, les actes de radiologie interventionnelle thérapeutiques du cancer par voie percutanée et par voie transfoficielle, ainsi que les actes thérapeutiques du cancer par voie endo-veineuse et endoartérielle	D ensemble des actes mentionnés à l'article R. 6123-165, y compris les actes de radiologie interventionnelle thérapeutiques, assurés en permanence, relatifs à la prise en charge en urgence de l'hémostase des pathologies vasculaires et viscérales hors circulation intracrânienne, dont ceux requérant un plateau de soins critiques
Nombre d'implantations cibles par territoire	Cismonte	6 à 5 *	1 à 0 *	1 à 0 *	0 à 1 *
	Pumonte	4 à 1 *	3 à 1 *	2 à 1 *	0 à 1 *
* En fonction de l'évolution du plateau technique (en lien avec la mention).					

Informations complémentaires

- Suite à la réforme des autorisations, l'activité de radiologie interventionnelle est reconnue comme une activité de soins à part entière. Les autorisations pour les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique, n'existent plus en tant que telle.

1.3. Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Cardiologie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie			
Modalités		Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de simulation multi sites et de défibrillation
Zone	Corse	2	1

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie								
Modalités		Rythmologie interventionnelle				Cardiopathies congénitales hors rythmologie		Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte
Mentions		A Actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde	B Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	C Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	D Actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe	A Actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales	B Geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire	-
Zone	Cismonte	0	1 à 0 *	0 à 1 *	0	0	0	1
	Pumonte	1 à 0 *	1 à 0 *	0 à 1 *	0	0	0	1

* En fonction de l'évolution du plateau technique (en lien avec la mention)

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations.

1.4. Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie		
Modalités		Sans autre indication
Zone	Corse	1

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie			
Mentions		A Thrombectomie mécanique	B Ensemble des activités de NRI
Zone	Corse	0	1

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations.

1.5. Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

Bilan 2023 Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation									
Modalités		AMP BIO - Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	AMP BIO - Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux	AMP BIO - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	AMP BIO - Conservation des embryons en vue d'un projet parental	AMP BIO - Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	AMP BIO - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	AMP BIO - recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	AMP BIO - Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12
Zone	Corse	1	1	0	1	1	0	0	0

Bilan 2023 Activités cliniques d'assistance médicale à la procréation							
Modalités		AMP CLI - Mise en œuvre de l'accueil des embryons	AMP CLI - Prélèvement de spermatozoïdes	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	AMP CLI - transfert des embryons en vue de leur implantation	AMP CLI - Prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12
Zone	Corse	0	1	0	1	1	0

Bilan 2023 Activités biologiques de diagnostic prénatal							
Modalités		DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	DPN - Examens de génétique moléculaire	DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation									
Modalités		AMP BIO - Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	AMP BIO - Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux	AMP BIO - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	AMP BIO - Conservation des embryons en vue d'un projet parental	AMP BIO - Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	AMP BIO - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	AMP BIO - recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	AMP BIO - Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12
Zone	Corse	1	1	0	1	1	0	0	1

Activités cliniques d'assistance médicale à la procréation									
Modalités		AMP CLI - Mise en œuvre de l'accueil des embryons	AMP CLI - Prélèvement de spermatozoïdes	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	AMP CLI - transfert des embryons en vue de leur implantation	AMP CLI - Prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12		
Zone	Corse	0	1	0	1	1	1		

Activités biologiques de diagnostic prénatal									
Modalités		DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	DPN - Examens de génétique moléculaire	DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	DPN - Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)		
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0		

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations ;
- Nouvelle « modalité » concernant l'autoconservation des ovocytes sans motif médical.

1.6. Chirurgie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Chirurgie, Filière cancer, Troubles du comportement alimentaire et Rétablissement du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Chirurgie			
Forme		HC	Chirurgie ambulatoire
Zone	Corse	7	7

Tableau cible des OQOS d'implantation

Chirurgie				
Modalités		Adultes	Pédiatrique	Bariatrique
Zone	Cismonte	4 à 3 *	3	1
	Pumonte	3	2 à 3 **	1

** Passage de 4 à 3 pour la modalité Adultes en Cismonte, en cas de transfert de l'activité de chirurgie de la clinique FILLIPI sur la Polyclinique Raoul Maynard*
*** Passage de 2 à 3 pour la modalité Pédiatrique en Pumonte, en fonction de l'évolution du plateau technique de la PC du Sud de la Corse*

1.7. Chirurgie cardiaque

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Chirurgie cardiaque			
Zone	Corse	0	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Chirurgie cardiaque			
Modalités		Adultes	Pédiatrique
Zone	Corse	0	0

Informations complémentaires

- Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.8. Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est de renforcer la coopération entre les établissements de Corse et de PACA.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales		
Zone	Corse	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales			
Modalités		Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire	Génétique moléculaire
Zone	Corse	0	0

Informations complémentaires

- Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.9. Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont d'une part, détaillés sur les fiches Filière Maladies rénales chroniques (greffes préemptive et greffe rénale) et Parcours de Soins Corse-continent du schéma régional de santé, et d'autre part d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire										
Modalité		Rein	cœur	poumon	cœur-poumon	foie	intestin	Pancréas	rein-pancréas	cellules hématopoïétiques allogreffe
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire										
Modalité		Rein	cœur	poumon	cœur-poumon	foie	intestin	Pancréas	rein-pancréas	cellules hématopoïétiques allogreffe
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Informations complémentaires

- Cette activité de soin ne concerne pas les greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire ;
- Elle est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.10. Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Filière cancer et Chirurgie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale				
Modalité		Gynécologie obstétrique	Néonatalogie sans soins intensifs	Néonatalogie avec soins intensifs
Forme		HC	HC	HC
Zone	Corse	3	2	2

Tableau cible des OQOS d'implantation

Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale					
Modalité		Gynécologie obstétrique	Néonatalogie sans soins intensifs	Néonatalogie avec soins intensifs	Réanimation néonatale
Zone	Cismonte	1	1	1	0
	Pumonte	2	1	1	0

1.11. Hospitalisation à domicile

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Hospitalisation à domicile, Gériatrie, Médecine, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Soins médicaux et de réadaptation, Soins palliatifs – fin de vie et Parcours Cancer du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Hospitalisation à domicile		
Forme		Hospitalisation à domicile
Zone	Corse	5

Tableau cible des OQOS d'implantation

Hospitalisation à domicile					
Mentions		Socle	Réadaptation	Ante et post partum	Enfants de moins de trois ans
Zone	Cismonte	3	2	0	1
	Pumonte	2	2	0	1

Informations complémentaires

- Réforme des autorisations : l'hospitalisation à domicile devient une activité de soins à part entière ;
- Une cartographie des périmètres d'intervention par mention sera établie dans la poursuite des travaux de concertation.

1.12. Médecine

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Médecine, Addictologie, Handicaps et maladies rares, Neurovasculaire aigüe, Premier recours, Troubles du comportement alimentaire, Soins palliatifs – fin de vie et Parcours Handicap du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Médecine			
Forme		HC	HP
Zone	Corse	12	5

Médecine		
Modalités		–
Forme		–
Zone	Cismonte	8
	Pumonte	7 à 6*
* En fonction de l'évolution de la reconstruction de la nouvelle unité médico- sociale du centre hospitalier d'Ajaccio sur le site du Stiletto		

Informations complémentaires

- Création d'une implantation de médecine en Plaine Orientale.

1.13. Médecine d'urgence

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière d'urgence, Addictologie, Chirurgie, Gériatrie, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Soins critiques, Troubles du développement et du neurodéveloppement, Filière imagerie et Soins palliatifs – fin de vie du schéma régional de santé, ainsi qu'au niveau de la Permanence des soins des établissements de santé de la présente annexe.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Médecine d'urgence					
Modalités		SMUR	SMUR Antenne	SAMU	SU
Forme		Non saisonnier	Non saisonnier	-	Non saisonnier
Zone	Corse	2	6	2	4

Tableau cible des OQOS d'implantation

		Médecine d'urgence								
Modalités		SAMU	SMUR	SMUR Pédiatrique	SMUR Saisonnière	Antenne SMUR temporaire ou permanente	Structures d'urgence (SU)	Antenne MU	SU Pédiatrique	SU saisonnière
Forme		-								
Zone	Cismonte	1	1	0	0	3	2	1	0	0
	Pumonte	1	1	0	0	3	2	0	0	0

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations et du financement à venir ;
- Transformations des AMNP ;
- Pas de nouvelles implantations SAU et SAMU/SMUR prévues sur la région pour les 5 ans à venir ;
- Une cible supplémentaire est inscrite pour la création d'une antenne de médecine d'urgences sur la zone du Cismonte.

1.14. Neurochirurgie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Chirurgie et Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Neurochirurgie		
Forme		HC
Zone	Corse	1

Tableau cible des OQOS d'implantation

Neurochirurgie					
Modalités		Socle	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Neurochirurgie pédiatrique
Zone	Corse	1	0	0	0

Informations complémentaires

- L'activité de soins de neurochirurgie est réalisée en Corse et en région PACA, dans le cadre d'une prise en charge graduée de l'offre.

1.15. Psychiatrie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Psychiatrie, Handicaps et maladies rares, Maladies neurodégénératives, Troubles du comportement alimentaire, Troubles du développement et du neurodéveloppement, Soins palliatifs – fin de vie, Parcours Santé des personnes détenues et Parcours Santé mentale du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Psychiatrie										
Modalités		Générale					Infanto-juvénile			
Forme		HC	HTP Jour	HC	HTP Jour	HTP Nuit	HC	HTP Jour	HTP Nuit	Placement familial thérapeutique
Zone	Corse	4	3	4	5	1	2	3	1	1

Tableau cible des OQOS d'implantation

Psychiatrie					
Mentions		Adulte	Enfant et adolescent	Périnatale	Soins sans consentement
Zone	Cismonte	4	2	1	1
	Pumonte	1	1	1	1

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations et du financement ;
- Création de deux Centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CAEO) : une création de CAEO portée par le centre hospitalier de Bastia et une par le centre hospitalier de Castelluccio.
- Coopération entre le centre hospitalier de Bastia et la clinique de San Ornello.

1.16. Soins critiques

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Soins critiques et Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Réanimation		
Modalités		Adulte
Zone	Corse	2

Tableau cible des OQOS d'implantation

Soins critiques										
Modalités		Adultes					Pédiatriques			
Mentions		Réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Soins intensifs polyvalents dérogatoires	Soins intensifs de cardiologie	Soins intensifs de neurologie vasculaire	Soins intensifs d'hématologie	Réanimation pédiatrique de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Réanimation pédiatrique et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie
Zone	Cismonte	1	0	1	1	0	0	0	0	0
	Pumonte	1	0	1	1	0	0	0	0	0

Informations complémentaires

- Réforme des autorisations ;
- Augmentation des capacités des centres hospitaliers d'Ajaccio et de Bastia.

1.17. Soins de longue durée

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Gériatrie et Parcours Bien vieillir du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Soins de longue durée		
Forme		HC
Zone	Corse	6

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de Soins de longue durée		
Forme		HC
Zone	Cismonte	3
	Pumonte	3

Informations complémentaires

- Les USLD sont maintenues en état dans l'attente de la réforme d'autorisation.

1.18. Soins médicaux et de réadaptation

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Soins médicaux et de réadaptation, Addictologie, Chirurgie, Gériatrie, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Troubles du comportement alimentaire, Rétablissement, Soins palliatifs – fin de vie, Parcours Cancer et Parcours de Soins Corse-continent du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Soins de suite et de réadaptation																
Activités		SSR non spécialisé		SSR locomoteur		SSR système nerveux		SSR cardio-vasculaire		SSR affections respiratoires		SSR affections systèmes digestifs, métabolique, endocrinien		SSR conduites addictives		SSR affections personne âgée, polyathologique, dépendante ou à risque de dépendance
Modalités		Adulte		Adulte		Adulte		Adulte		Adulte		Adulte		Adulte		Adulte
Forme		HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC
Zone	Corse	13	4	5	4	5	4	2	2	1	1	1	1	1	1	2

Bilan 2023 Soins de suite et de réadaptation																		
Zone	Forme		Modalités		Activités													
	Coise	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	HC	HTP jour ou nuit	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Soins médicaux et de réadaptation										
Modalité										
Mention		Polyvalent	Gériatrie	Locomoteur	Système nerveux	Cardio-Vasculaire	Pneumologie	Système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	Brûlés	Conduites addictives
Zone	Cismonte	6	3	2	2	1	1	0	0	1
	Pumonté	6	4	2	2	1	1	1	0	1

Soins médicaux et de réadaptation					
Modalité		Pédiatrie		Cancer	
Mention		Enfants et adolescents	Jeunes enfants, enfants et adolescents	Oncologie	Oncologie et hématologie
Zone	Cismonte	1	0	1	0
	Pumonté	2	0	1	0

Informations complémentaires

- Réforme des autorisations et du financement.

1.19. Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Filière maladies rénales chroniques du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra- rénale						
Modalité		Hémodialyse en centre pour adultes	Hémodialyse en unité médicalisée	Hémodialyse unité d'autodialyse simple ou assistée	Dialyse à domicile (par hémodialyse/dialyse péritonéale)	
Forme		–	–	Non saisonnier	–	
Zone	Corse	3	7	8	3	

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra- rénale						
Modalité		Hémodialyse en centre	Hémodialyse en unité médicalisée	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Dialyse à domicile (par hémodialyse/dialyse péritonéale)	
Zone	Cismonte	1	3	5	2	
	Pumonte	2	3	3	1	

1.20. Traitement des grands brûlés

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité du parcours de soins des brûlés.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 traitement des grands brûlés			
Modalité		Adultes	Enfants
Zone	Corse	0	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de traitement des grands brûlés			
Modalité		Adultes	Enfants
Zone	Corse	0	0

Informations complémentaires

- Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.21. Traitement du cancer

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière cancer, Parcours Cancer, Douleur chronique, Filière imagerie, Pharmacie d'officine, Prévention et promotion de la santé – compétences psychosociales, Rétablissement et Soins palliatifs – fin de vie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Traitement du cancer									
Modalités		Radiothérapie externe	Chirurgie des cancers: urologie	Chirurgie des cancers: digestif	Chirurgie des cancers: ORL et maxillo-faciale	Chirurgie des cancers: gynécologie	Chirurgie des cancers: sein	Chirurgie des cancers: thorax	Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer
Zone	Corse	2	3	5	2	2	2	2	3

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de Traitement du cancer														
Modalités		Chirurgie oncologique												
Mentions		A1 chirurgie oncologique viscérale et digestive	A2 chirurgie oncologique thoracique	A3 chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	A4 chirurgie oncologique urologique	A5 chirurgie oncologique gynécologique	A6 chirurgie oncologique mammaire	A7 chirurgie oncologique indifférenciée	B1 chirurgie oncologique viscérale et digestive	B2 chirurgie oncologique thoracique complexe	B3 chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	B4 chirurgie oncologique urologique complexe	B5 chirurgie oncologique gynécologique complexe	C Chirurgie oncologique chez l'Enfant et les adolescents de moins de 18 ans.
Zone	Cismonte	0	1	1	1	0	1	4 à 3*	2	0	0	0	1	0
	Pumonte	0	1	2	0	0	2	3	2	0	0	2	1	0

Activité de Traitement du cancer								
Modalités		Radiothérapie externe / Curiethérapie				Traitements médicamenteux systémiques du cancer		
Mentions		A Radiothérapie externe chez l'adulte	B Curiethérapie chez l'adulte	C Radiothérapie externe chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte).	D Curiethérapie chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte).	A TMSc chez l'adulte	B TMSc chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	C TMSc chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours
Zone	Cismonte	1	0	0	0	2	0	0
	Pumonte	1	0	0	0	1	0	0

Informations complémentaires

- Suppression d'une implantation sur la zone du Cismonte en lien avec la suppression de l'autorisation pour la modalité A7 (chirurgie oncologique indifférenciée) : passage de 4 à 3, en cas de transfert de l'activité de chirurgie de la clinique FILLIPI sur la Polyclinique Raoul Maynard ;
- Création d'une implantation chirurgie mammaire sur la zone du Pumonte.

2. Equipements matériels lourds

2.1. Equipements d'imagerie en coupe à visée diagnostique

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Filière imagerie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Éléments de contexte

Bilan 2023 Equipements matériels lourds - Imagerie en coupe			
Equipements matériels lourds		Scanner	IRM
Zone	Corse	11	6
Détail	Cismonte	7*	3
	Pumonte	4	3

* dont 1 scanner pér-opératoire associé à de la neuronavigation

Tableau cible des OQOS d'implantation

Equipements matériels lourds - Imagerie en coupe		
Catégorie d'équipement matériels lourds		Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides
Zone	Cismonte	6
	Pumonte	4

Informations complémentaires

- Les équipements d'imagerie en coupe incluent d'une part les appareils d'imagerie par résonance magnétique nucléaire à utilisation médicale et d'autre part les scanographes à utilisation médicale. Ils ne concernent pas les équipements exclusivement dédiés aux activités mentionnées aux 6°, 11°, 13° et 21° de l'article R6122-25 et ceux mentionnés au 2° de l'article R6123-93-3 du code de la santé publique ;
- L'autorisation d'implanter des équipements d'imagerie en coupe sur un site géographique, octroie de droit l'installation au maximum de 3 équipements ;
- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins sont indiqués pour cette autorisation par site d'implantation ;
- Le différentiel entre le nombre de scanners autorisés (équipements matériels lourds) et le nombre d'implantations d'équipements d'imagerie diagnostique est lié à 4 autorisations de scanner qui deviendront 2 implantations (les 11 équipements matériels lourds sont donc sur 9 implantations, plus 1 à créer, soit 10 implantations, dans les nouveaux objectifs quantifiés de l'offre de soins) ;
- Création d'une autorisation d'une implantation au centre hospitalier de Sartène.

2.2. Caisson hyperbare

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Equipements matériels lourds - Caisson hyperbare		
Zone	Corse	1

Tableau cible des OQOS d'implantation

Equipements matériels lourds - Caisson hyperbare		
Catégorie d'équipement matériels lourds		Caisson hyperbare
Zone	Corse	1

Tableau cible des OQOS en nombre d'appareils

Equipements matériels lourds - Caisson hyperbare		
Catégorie d'équipement matériels lourds		Caisson hyperbare
Zone	Corse	1

2.3. Cyclotron à utilisation médicale

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est de renforcer la coopération entre les établissements de Corse et de PACA.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Cyclotron à utilisation médicale		
Zone	Corse	0

Tableau cible des OQOS d'implantation

Cyclotron à utilisation médicale		
Zone	Corse	0

Tableau cible des OQOS en nombre d'appareils

Cyclotron à utilisation médicale		
Zone	Corse	0

Informations complémentaires

- Cet équipement matériel lourd est accessible en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

II. Objectifs quantifiés de l'offre d'accompagnement

1. Secteur des personnes en situation de handicap

Objectifs qualitatifs

D'une part, les objectifs qualitatifs de l'offre d'accompagnement médico-social pour la Corse sont détaillés sur les fiches Troubles du développement et du neurodéveloppement, Maladies et handicaps rares, Aide aux aidants, Société inclusive, Parcours Handicap, Filière cancer, Maladies neurodégénératives, Psychiatrie, Santé de la femme, de la mère et de l'enfant, Filière imagerie, Qualité et sécurité, Rétablissement, Ressources humaine en santé, Parcours Santé des personnes détenues, Parcours Maladies chroniques, Parcours Santé précarité, Parcours Santé mentale et Parcours de Soins Corse-contient du schéma régional de santé.

D'autre part, les objectifs qualitatifs généraux sont complétés comme suit :

Parcours handicap				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Améliorer l'accueil des usagers au sein des ESMS	Région	Taux d'ESMS disposant d'une procédure d'admission	0	100%
Optimiser le taux d'occupation des ESMS dans leurs CPOM	Région	Taux de CPOM incluant un taux cible d'occupation	0	100%
Anticiper le passage à l'âge adulte des enfants de plus de 16 ans pris en charge au sein des ESMS	Région	Taux d'ESMS ayant protocolisé une évaluation pluridisciplinaire de transition à l'âge adulte	0	100%
Professionaliser les acteurs de la prise des personnes présentant des troubles du comportement (repérage, prévention, gestion)	Région	Taux d'ESMS ayant réalisé au moins une formation avec les acteurs de la prise en charge autour des comportements dévifs	0	100%
Renforcer la coordination parcours intégrant le parcours de santé	Région	Taux d'organismes gestionnaires ayant mis en place un dispositif de coordination des parcours intégrant le parcours de santé	0	100%

Objectifs quantitatifs

A l'issue de la mise en œuvre du présent schéma régional de santé, et conformément aux orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), validé sur la période de 2022-2023, les objectifs quantitatifs relatifs aux offres d'accompagnement médico-social concernant les personnes en situation de handicap sont les suivants :

Dépistage/diagnostic/expertise médico- sociale				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Amélioration le repérage et le diagnostic des troubles du neuro-développement	Région et infra-régional	Création d'un centre ressources TND	0	1 centre régional autorisé et installé selon une organisation infra-départementale
		Déploiement PCO 7- 12 ans	1	Elargissement de l'agrément de la PCO 0- 6 ans aux enfants âgés de 7 à 12 ans selon une organisation infra- territoriale
Développer l'accès aux ressources expertes pour soutenir l'Inclusion des personnes en situation de handicap	Département (2A et 2B)	Création d'équipes de soutien médico-social aux professionnels de l'ASE	0	2 équipes départementales autorisées et installées

Soutenir l'Inclusion des personnes en situation de handicap				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Soutenir l'Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	Département (2A et 2B)	Renforcement de l'offre de SESSAD et de dispositifs spécialisés de scolarisation	UEMA : 21 places UEEA : 24 places	UEMA : +7 places UEEA : + 8 places UEEP : +10 places
			SESSAD : 378 places	autorisation et installation SESSAD : +14 places
Améliorer le maillage territorial de l'offre médico- sociale pour les enfants en situation de handicap présentant les troubles les plus complexes	Infra- territoire	Développer l'offre au plus près des lieux de vie en favorisant les dispositifs intégrés	8 IME- IEM- DITEP	Autorisation et installation d'une plateforme multimodale d'accompagnement médico- social (Extrême Sud)- 2 antennes IME : Plaine orientale et Balagne
Soutenir l'Inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans une logique de réhabilitation psychosociale	Département (2A et 2B)	Renforcer l'offre de SAMSAH et accompagner le développement des compétences psychosociales	SAMSAH : 69 places	Autorisation et installation SAMSAH : +41 places

Prévenir et limiter les situations de rupture de parcours				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Finaliser l'organisation de la communauté 360	Département (2B)	Renforcer l'offre PCPE	3	PCPE : +1
Renforcer l'autodétermination des personnes en situation de handicap	Infra- territoire	Renforcer le nombre de facilitateurs	1	+2 facilitateurs
Développer le répit en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants	Région	% des EMS du secteur enfance proposant des actions de répit programmé	0	100%
Renforcer le capacitaire de l'offre médico- social pour adultes en situation de handicap présentant des besoins complexes	Région	Renforcer le capacitaire d'EMS adultes	248 places MAS- FAM (EAM)	+26 places

Ces orientations seront complétées à travers les actualisations annuelles du PRIAC dont l'adoption sera réalisée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (code de l'action sociale et des familles).

2. Secteur des personnes âgées

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre d'accompagnement médico-social pour la Corse sont détaillés sur les fiches Parcours Bien vieillir, Maladies neurodégénératives, Aide aux aidants, Société inclusive, Filière cancer, Filière cardiologie (y compris interventionnelle), Gériatrie, Hospitalisation à domicile, Médecine, Premier recours, Soins médicaux et de réadaptation, Troubles du comportement alimentaire, Prévention et promotion de la santé – compétences psychosociales et Parcours Cancer du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Renforcer l'offre médico-sociale en faveur de PA EHPAD requérant souhaitant un maintien à domicile	Infra-territoire	Développer des centres ressources territoriaux	0	4 CRT
	Département	Renforcer les équipes spécialisées intervenant à domicile	4 ES- MND (40 places)	+2 ES- MND (20 places)
	Département	Développer des équipes mobiles géronto-psychiatriques	0	2 équipes mobiles (20 places)

Renforcer l'offre de répit				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Développer un panier de répit	Infra-territoire	Autoriser au sein de chaque territoire de projet un capacitaire d'hébergement temporaire	5 territoires	100% des territoires
		renforcer le capacitaire d'accueil de jour à travers une activité itinérante	33 places	+63 places d'accueil de jour
		Identifier au sein de chaque territoire de projet une plateforme de répit et une équipe mobile de répit	1	+ 10 plateformes de répit

Améliorer la qualité des accompagnements en EHPAD				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Renforcer les dispositifs spécialisés	Infra-territoire	renforcer le nombre de PASA	5	+8 PASA
		finaliser le maillage territorial des UHR	2	+ 2 UHR
		développer des unités de vie adaptées au sein des EHPAD	0	+26 UVP
		créer des unités de vie pour PHV	0	+4 unités de vie
		développer des équipes territorialisées de prévention	0	+4 équipes

III. Permanence des soins des établissements de santé

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs pour la permanence des soins des établissements de santé de Corse sont détaillés sur la fiche Permanence des soins des établissements de santé du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Les lignes du schéma cible de permanence des soins des établissements de santé sont fixées comme suit.

Permanence des soins des établissements de santé	
Activités réglementées	
Nombre d'implantations existantes	Schéma cible
	SRS 2
Réanimation et unité de soins intensifs polyvalents	2 sites en GSP*
Unité de soins intensifs de cardiologie (USIC)	2 sites en GSP
Unités de soins intensifs de neurologie vasculaire (USINV)	2 sites en GSP
Anesthésie	1 à 2 sites en GSP - 3 à 4 sites en astreinte
Gynécologie/ obstétrique	2 sites en GSP- 1 site en astreinte
Pédiatrie	2 sites en GSP- 1 site en astreinte
Neurochirurgie	1 site en astreinte régionale
NRI	1 site en astreinte régionale
Cardiologie interventionnelle	2 sites en astreinte
UNV	2 sites en GSP
Médecine d'urgence (établissement privé autorisé)	1 site en GSP (si médecins libéraux)

*Deux lignes de garde sur chaque site

Permanence de soins des établissements de santé Activités non réglementées	
Nombre d'implantations existantes	Schéma cible
	SRS 2
Chirurgie thoracique	2 sites en astreinte
Chirurgie vasculaire	2 sites en astreinte
Chirurgie viscérale et digestive	3 sites en astreinte**
Chirurgie pédiatrique orthopédique	1 site en astreinte régionale
Chirurgie pédiatrique viscérale	1 site en astreinte régionale
Chirurgie orthopédie-traumatologie	3 sites en astreinte**
Chirurgie du rachis	1 site en astreinte régionale
Ophtalmologie	2 sites en astreinte
Urologie	2 sites en astreinte***
Caisson hyperbare	1 site en astreinte régionale
Gastro-entérologie	3 sites en astreinte***
Pneumologie	2 sites en astreinte
Chirurgie de la main	1 site en astreinte régionale
ORL	2 sites en astreinte
Imagerie en coupe	1 site en astreinte régionale liée au PMIM
Néphrologie (dialyse en urgences)	3 sites en astreinte
Prélèvements d'organe	2 sites en astreinte
Oncologie	1 site en astreinte

***Deux lignes pourraient être mutualisées entre établissements publics et privés*

****Une ligne pourrait être mutualisée entre établissements publics et privés*